

Roissy, le 18 juin 2024,

CONSIGNE : **PAPERLESS, NON AU DIKTAT !**

Notre tract du 30 mai dernier, Paperless = Mindless, expliquait qu'on ne pouvait brutalement effacer des années d'ergonomie cérébrale et motrice ancrée dans le fonctionnement de beaucoup de pilotes.

Notre publication n'a pas semblé beaucoup émouvoir les OA qui ont persévétré dans l'orientation prise en GMP, contre notre avis, balayant d'un revers de main un usage professionnel tout à fait structurant pour nombre d'entre nous.

Il semble qu'aujourd'hui il n'y ait même plus de personnels pour l'impression du dossier de vol à la PPV, y compris sur demande. Un PNT CCO l'a confirmé parce qu'une de nos collègues le contactait à ce sujet, il a ensuite rappelé l'intéressée pour expliquer la démarche d'auto-impression du dossier... et il y a effectivement une mention de cette procédure dans PilotLib qui est un vrai régal de simplicité et qui promet de beaux timings pour ceux qui ont besoin, pour mieux fonctionner, de poser par écrit des éléments concrets, des faits et des chiffres actualisés sur un OFP...

On en arrive à une situation de blocage dogmatique qui irrite une fois de plus alors qu'une option aurait pu être créée, tout simplement, dans l'appli Pilot Mission récemment remaniée par exemple, avec une case à cocher : "impression demandée" ou pas.

Mais non, le traitement abrupt par l'entreprise, sans sommation et sans alternative réelle, a une nouvelle fois prévalu. Entre la difficulté d'imprimer soi-même et le temps réduit d'une PPV normale, l'esprit n'est clairement pas à la facilitation.

Le GMP ne devient-il pas une sorte de farce quand l'engagement de maintenir la possibilité d'imprimer est ainsi détourné dans une procédure chronophage et compliquée ?...

La promesse faite aux pilotes en GMP devient alors un mensonge, au moins par omission...

La méthode du bras tordu dans le dos ne fonctionne pas bien avec notre syndicat ni avec ses sympathisants.

Notre réponse sera simple et prendra la forme d'une consigne :

- Pointez à l'heure de présentation réglementaire, imprimez votre OFP, puis préparez votre vol dans le temps qui vous est nécessaire.
- En cas de difficulté à l'impression, vous pouvez aussi envisager de faire imprimer le dossier ou l'OFP par l'escale et en attendant, nous ne pouvons que vous recommander de mettre l'embarquement sur ordre.

Faites-nous part de toute difficulté que vous rencontreriez dans l'application de cette consigne en contactant nos RP ou notre syndicat à contact@syndicatspaf.com.

